



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DOM-ROM : La Réunion

Question écrite n° 28025

Texte de la question

M. Patrick Lebreton interroge Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les cas de dengue diagnostiqués à La Réunion. Depuis le mois de mars 2008, vingt-cinq cas de dengue confirmés et probables ont été annoncés par la DRASS à La Réunion. Alors qu'un renforcement du système de veille sanitaire a été mis en place par la cellule interrégionale d'épidémiologie de La Réunion et de Mayotte, il semblerait néanmoins que cette surveillance épidémiologique présente d'importantes lacunes. Ainsi un cas avéré signalé à la DRASS par un médecin saint-louisien, dans le respect des procédures prévues, n'a toujours pas donné lieu à une intervention des services de l'État. Or il est explicitement prévu, dans le cadre de la veille sanitaire, que chaque signalement fasse l'objet d'une intervention du service de prophylaxie afin de limiter tout risque épidémiologique. Ce laxisme apparent suscitant de nombreuses craintes au sein de la population ; il se permet de lui adresser cette question afin de savoir comment s'assurer d'une intervention de la DRASS lorsqu'un cas est répertorié. En outre, il lui demande quelles garanties de transparence des services sanitaires elle peut apporter. En effet, la gestion chaotique de la crise du chikungunya reste dans toutes les mémoires.

Texte de la réponse

Un plan de prévention et de lutte contre le virus du chikungunya a été élaboré par la direction régionale des affaires sanitaires et sociales (DRASS) de la Réunion sous l'autorité du préfet. Ce plan est également utilisé dans le cadre de la prévention et de la lutte contre le virus de la dengue, étant donné que ces deux virus sont transmis par les mêmes vecteurs. Réactualisé régulièrement, ce document vise à structurer et coordonner l'intervention de l'ensemble des acteurs potentiellement impliqués en fonction du risque épidémique. À la suite du signalement en avril 2008 de deux cas de dengue avérés chez deux personnes résidant à Rivière-Saint-Louis, la surveillance épidémiologique a été renforcée sur cette commune, afin de permettre une intervention plus rapide du service de prophylaxie renforcée en charge de la lutte antivectorielle, sans attendre la confirmation des cas. Afin d'assurer la transparence du dispositif et d'informer régulièrement la population de la situation, ce dispositif renforcé s'accompagnait d'un point épidémiologique hebdomadaire disponible sur le site de la direction régionale des affaires sanitaires et sociales. Dans le cadre de ce dispositif, les praticiens généralistes signalent les cas suspects à la cellule de veille sanitaire de la DRASS. Une telle déclaration est ensuite suivie d'une enquête au domicile de ce cas, par le service de prophylaxie renforcée. Toutefois, il convient de préciser que les vingt-cinq cas signalés par la DRASS ont tous fait l'objet d'une investigation et, lorsque ceux-ci étaient récents, d'un traitement approprié en lien avec les services communaux. Les résultats des enquêtes épidémiologiques menées sur le terrain indiquent que trois cas confirmés et six cas probables ont été relevés dans la zone entre avril et juin 2008. Un point épidémiologique complet sur la dengue et le chikungunya depuis le passage en interépidémie devrait paraître au mois de novembre.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Lebreton](#)

Circonscription : Réunion (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28025

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 22 juillet 2008, page 6320

Réponse publiée le : 11 novembre 2008, page 9822